

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande une minute de silence pour le décès de Mme Madeleine Côté Normand.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-02-37

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2018;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 16 janvier 2018;
 - 2.3 Séance extraordinaire du 29 janvier 2018;
- 3. Pétitions**

Aucune
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Demande de soutien financier du Circuit des Arts Memphrémagog 2018;
 - 4.2 Règlements 1-18 à 11-18 de la MRC de Memphrémagog concernant la répartition des sommes à percevoir des municipalités locales (quotes-parts);
 - 4.3 Demande de commandite pour l’album de finissants 2018 de l’école secondaire de la Ruche;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Proclamation des « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »;
 - 5.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la DG adjointe et sec.trés. adjointe à participer au Congrès 2018 de l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
 - 5.4 Autorisation de passage du Défi des Demoiselles’Ailes;
 - 5.5 Fête des bénévoles;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 janvier 2018;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 janvier 2018;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de janvier 2018;
- 6.4 Accords salariaux aux employés municipaux pour l'année 2018 et nomination d'un directeur des travaux publics;
- 6.5 Paiement des subventions aux organismes;
- 6.6 Affectation à l'excédent affecté – réserve environnement;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal de la présidente du comité Art et Culture de la réunion du 18 janvier 2018;
- 7.2 Cotisation de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque Danielle-Simard d'Eastman pour l'année 2018;
- 7.3 Budget pour l'activité « Un livre, un village »;
- 7.4 Budget pour le soccer 2018;
- 7.5 Adoption de la politique culturelle 2018-2022;

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 25 janvier 2018;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 25 janvier 2018;
- 9.2 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;
- 9.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus pour l'année 2018 au Plan triennal d'immobilisation;
- 9.4 Autorisation de dépenses pour services professionnels pour la réfection du chemin du Théâtre;
- 9.5 Signalisation d'interdiction de stationnement sur les rues des Pins et Missisquoi;
- 9.6 Offre de services professionnels en ingénierie pour la relocalisation du service d'eau potable en bordure de la route 112 (TECQ 2014-2018);
- 9.7 Offre de services professionnels pour assistance dans la réalisation d'un devis technique pour le rechargement en MG-20 ou MG-20b des chaussées existantes de la municipalité ;
- 9.8 Autorisation de dépenses dans le cadre des Fleurons du Québec;
- 9.9 Acceptation de l'offre de services professionnels en ingénierie de Exp. inc.;
- 9.10 Programmation préliminaire pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de janvier 2018;
- 10.2 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 janvier 2018;
- 10.3 Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunions du 15 novembre et du 5 décembre 2017;
- 11.2 Adhésion à la nouvelle entente intermunicipale de service en inspection de la MRC de Memphrémagog;

12. Demandes de dérogation mineure

aucune

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour l'agrandissement d'une résidence de 5 mètres par 7 mètres au 38 rue de la Détente, lot 2 237 347 (V-15 – montagne);
- 13.2 Révision du dossier du 96 rue de Villebois – remise;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2018;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) du conseil municipal de la municipalité d'Eastman;

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2018-01 remplaçant le règlement 2014-02 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;
- 16.2 Adoption du règlement 2018-03 fixant, pour l'année 2018, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrrages des taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-38

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 16 janvier 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-39

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 29 janvier 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-40

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

aucune

4. CORRESPONDANCES

4.1 Demande de soutien financier du Circuit des Arts Memphrémagog 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-41

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité verse au Circuit des Arts Memphrémagog un montant de 125 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlements 1-18 à 11-18 de la MRC de Memphrémagog concernant la répartition des sommes à percevoir des municipalités locales (quotes-parts);

Le conseil prend acte.

4.3 Demande de commandite pour l'album de finissants 2018 de l'école secondaire de la Ruche;

RÉSOLUTION 2018-02-42

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise la commandite de 50 \$ pour l'album des finissants 2018 après de l'école secondaire de la Ruche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le déménagement de la SPA de l'Estrie dans ses nouveaux locaux, la formation pour les inspecteurs sur la loi sur les ingénieurs, la ristourne de la

Sûreté du Québec, l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC et la journée gratuite à Orford pour les citoyens d'Eastman (18 février 2018), discussion avec les municipalités d'Austin et Magog relativement aux baux demandés par le CMQR. Le maire est nommé sur quatre comités de la MRC soit la sécurité publique, comité incendie, comité culturel et aménagement du territoire.

5.2 Proclamation des « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »;

RÉSOLUTION 2018-02-43

ATTENDU QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 12 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006 mais qu'encore 20 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25,4 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles);

ATTENDU QUE le Projet PRÉE organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU,

DE PROCLAMER les 12, 13, 14,15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires afin de faire de l'Estrie, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la DG adjointe et sec.trés. adjointe à participer au Congrès 2018 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

RÉSOLUTION 2018-02-44

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la DG adjointe et sec.trés. adjointe à participer au Congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 13, 14 et 15 juin 2018 à Québec, incluant l'atelier hors congrès du mercredi matin et le dîner conférence du vendredi midi, le tout au montant total de 1 447,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE les frais inhérents à ce congrès seront à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Autorisation de passage du Défi des Demois'Ailes;

RÉSOLUTION 2018-02-45

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise le passage du Défi des Demois'Ailes, jeudi le 12 juillet 2018 vers 9h00 en provenance de Stukely-sud et en direction de Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Fête des bénévoles;

RÉSOLUTION 2018-02-46

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil confirme la date du jeudi 19 avril 2018 pour la tenue de cet événement;

QUE la municipalité autorise un montant de 1 500 \$, à verser au Club de l'Âge d'Or pour la Fête des bénévoles afin de souligner l'apport des bénévoles aux différentes activités ayant lieu sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 janvier 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-47

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2018 au montant de 184 574,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 janvier 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-48

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 8 janvier 2018 et ce, pour un montant de 174 104,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de janvier 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-49

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 8 janvier 2018 et ce, pour un montant de 61 219,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Accords salariaux aux employés municipaux pour l'année 2018 et nomination d'un directeur des travaux publics;

RÉSOLUTION 2018-02-50

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accorde, pour l'année 2018, une augmentation salariale de 2,1 % à l'ensemble des employés municipaux à l'exception des employés listés en annexe pour lesquels le montant d'augmentation est différent;

ET QUE la municipalité nomme M. Alexis L'Heureux-Riel à titre de directeur des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Paiement des subventions aux organismes;

RÉSOLUTION 2018-02-51

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil confirme les octrois des subventions suivantes pour l'année 2018;

QUE le conseil autorise le versement selon les dates suivantes;

	MONTANT À VERSER	DATE DU VERSEMENT
Association du Lac Parker	1000 \$	en septembre 2018
Association du Lac d'Argent	1000 \$	en septembre 2018
Association du Lac Orford	1 000 \$	en septembre 2018
Association du Lac Stukely	1 000 \$	en septembre 2018

Les Correspondances d'Eastman	14 500 \$	50% en avril – 50% en juin 2018
Les Correspondances d'Eastman	5 000 \$	Sur demande pour Les Correspondances sortent d'Eastman
A.F.E.A.S	250 \$	mai 2018
Conservation des Vallons de la Serpentine	500 \$	mai 2018
Le Train des mots	250 \$	mai 2018
Paroisse N.-D.-Mont-Carmel (Paniers Noël)	500 \$	novembre 2018
Jeux du Québec Estrie	200 \$	sur demande
Coop de Santé Eastman	5 000 \$	mai 2018
Club des Lions d'Eastman	1 500 \$	mai 2018
École du Val-de-Grâce	200 \$	février 2018
Club de l'Âge d'Or	6 100 \$	50% en mars – 50% en mai 2018
Croix-Rouge	320 \$	mars 2018
Centre des femmes Memphrémagog	100 \$	mars 2018
Banque alimentaire Memphrémagog	100 \$	mars 2018
Association conservation Yamaska	50 \$	février 2018
Cuisines collectives	200 \$	sur demande

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Affectation à l'excédent affecté – réserve environnement;

RÉSOLUTION 2018-02-52

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QU'un montant de 10 000 \$ soit affecté de l'excédent accumulé non affecté à l'excédent affecté - réserve environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal de la présidente du comité Art et Culture de la réunion du 18 janvier 2018;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 janvier 2018.

7.2 Cotisation de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque Danielle-Simard d'Eastman pour l'année 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-53

ATTENDU QUE la bibliothèque Danielle-Simard d'Eastman dessert la population de St-Étienne-de-Bolton depuis quelques années déjà;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le conseil municipal, de fixer la cotisation 2018 pour ce service;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité fixe la cotisation de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque Danielle-Simard d'Eastman pour l'année 2018 au même taux que les années passées, soit 1 200 \$;

ET QUE la municipalité avise la municipalité de St-Étienne-de-Bolton que cette cotisation sera augmentée à 1 400 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Budget pour l'activité « Un livre, un village »;

RÉSOLUTION 2018-02-54

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité accorde un budget maximal de 2 000 \$ pour l'activité « Un livre, un village » qui sera lancé le 23 avril 2018 en autorisant l'achat de cinquante (50) exemplaires du livre qui sera choisi par le comité Arts et culture ainsi que le paiement des honoraires du conférencier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Budget pour le soccer 2018;

RÉSOLUTION 2018-02-55

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité retienne les services de Thierry Lavoie (entraîneur responsable) et de Maude Demers pour l'entraînement et la gestion du soccer pour l'hiver 2018, pour un montant total de 1 500 \$;

QUE la municipalité retienne les services de Thierry Lavoie (entraîneur responsable), Christopher Gains, Mathieu Côté, Maude Demers et Patrick Jetté pour l'entraînement et la gestion du soccer pour l'été 2018, pour un montant total de 5 875 \$;

QUE la municipalité retienne les services de Soccer Magog pour arbitrage, formation, planification du programme et supervision pour l'été 2018, pour un montant total de 2 500 \$;

ET QUE la municipalité accepte la tarification suggérée pour le soccer 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Adoption de la politique culturelle 2018-2022;

RÉSOLUTION 2018-02-56

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité adopte la politique culturelle 2018-2022 de la municipalité d'Eastman datée du mois de février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 25 janvier 2018;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 25 janvier 2018.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 25 janvier 2018;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 25 janvier 2018.

9.2 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;

RÉSOLUTION 2018-02-57

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus pour l'année 2018 au Plan triennal d'immobilisation;

RÉSOLUTION 2018-02-58

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus pour l'année 2018 au Plan triennal d'immobilisation, à savoir :

- **rue de Normandie et du Côteau:** Pavage couche d'usure
- **chemin des Diligences Ouest (entre Quatre-Goyette et Mont-Bon-Plaisir):** Pavage couche d'usure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Autorisation de dépenses pour services professionnels de la firme Exp. pour la réfection du chemin du Théâtre;

RÉSOLUTION 2018-02-59

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise un montant maximal de 7 500 \$ plus les taxes applicables pour les services professionnels de la firme Exp. relativement la réfection du chemin du Théâtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Signalisation d'interdiction de stationnement sur les rues des Pins et Missisquoi;

RÉSOLUTION 2018-02-60

ATTENDU QUE les rues des Pins et Missisquoi ne possèdent pas une largeur suffisante pour circuler de façon sécuritaire tout en permettant le stationnement en bordure;

ATTENDU la résolution 2014-11-375 établissant certaines interdictions de stationnement le long de ces rues;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la résolution 2014-11-375 soit abrogée;

QUE la municipalité maintienne l'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue des Pins;

ET QUE la municipalité interdise le stationnement sur la rue Missisquoi sur le côté sud seulement sur toute sa longueur,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Offre de services professionnels en ingénierie pour la relocalisation du service d'eau potable en bordure de la route 112 (TECQ 2014-2018);

RÉSOLUTION 2018-02-61

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité accepte l'offre de service professionnel en ingénierie de la firme Exp. inc. pour les plans et devis excluant les services pendant la construction pour la relocalisation du service d'eau potable des tronçons intégrés 3D et 3C du plan d'intervention des infrastructures municipales (TECQ 2014-2018) en bordure de la route 112 incluant le remplacement du service d'eau potable des tronçons intégrés 7 et 48, pour un montant maximal de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Offre de services professionnels pour assistance dans la réalisation d'un devis technique pour le rechargement en MG-20 ou MG-20b des chaussées existantes de la municipalité ;

RÉSOLUTION 2018-02-62

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité accepte l'offre de service de la firme Exp. inc. pour assistance dans la réalisation d'un devis technique pour le rechargement en MG-

20 ou MG-20b des chaussées existantes de la municipalité, selon une tarification sur base horaire avec un budget de l'ordre de 500 \$ à 750 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Autorisation de dépenses dans le cadre des Fleurons du Québec;

RÉSOLUTION 2018-02-63

ATTENDU QUE la municipalité détient actuellement quatre (4) Fleurons et espère les conserver lors de la 12^e édition de la classification officielle des Fleurons du Québec;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise un budget de 6 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de fleurs, arbustes, terre, engrais etc. pour l'aménagement paysager dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Acceptation de l'offre de services professionnels en ingénierie de Exp. inc.;

RÉSOLUTION 2018-02-64

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité accepte l'offre de service professionnel de la firme Exp. inc. pour assistance technique au niveau de l'ingénierie pour la réalisation de différents projets, selon une tarification sur base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec, pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Programmation préliminaire pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

RÉSOLUTION 2018-02-65

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain;

ET QUE l'annexe fait partie intégrante de cette résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de janvier 2018;

Le conseil prend acte.

10.2 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 janvier 2018;

Mme Noémie Perreault, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 janvier 2018.

10.3 Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2018-02-66

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE le conseil autorise le dépôt de la candidature d'Eastman au Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog pour souligner la lutte au Myriophylle à épi au lac Stukely et le succès du projet « récupération du verre »;

QUE le conseil délègue M. Yvon Laramée, Mme Noémie Perreault et Mme Heidi Fortin à assister au Gala qui aura lieu le mardi 27 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunions du 15 novembre et 5 décembre 2017;

Le conseil prend acte.

11.2 Adhésion à la nouvelle entente intermunicipale de service en inspection de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2018-02-67

ATTENDU QU'en 2003, la MRC mettait fin à l'entente intermunicipale d'inspection en urbanisme qui consistait à offrir aux municipalités un service d'inspecteurs régionaux;

ATTENDU QUE la MRC a adopté en janvier 2004 une entente de service en inspection pour les municipalités qui le désiraient;

ATTENDU QUE cette entente de service avait pour objet de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités en matière d'inspection dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements et normes applicables en matière de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale actuelle date de 14 ans et que, depuis ce temps, certains services de la MRC ont changé et de nouvelles municipalités se sont ajoutées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente intermunicipale de service d'inspection et d'y inclure les municipalités membres de l'entente actuelle;

ATTENDU la résolution adoptée par la MRC de Memphrémagog le 17 janvier 2018;

ATTENDU QUE ladite entente de service a pour objet de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités en matière d'inspection dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme, des règlements et normes applicables en matière de protection de l'environnement et de la formation;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité d'Eastman adhère à la nouvelle entente intermunicipale de service en inspection telle qu'elle a été déposée le 17 janvier 2018 à la MRC Memphrémagog et ayant pour objet la fourniture, par la MRC, d'un service-conseil, technique et de formations aux municipalités d'Austin, Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ville de Magog, North Hatley, Ogden, Canton d'Orford, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Sainte-Catherine-de-Hatley, Canton de Stanstead, Ville de Stanstead et Stukely-Sud;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aucune

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour l'agrandissement d'une résidence de 5 mètres par 7 mètres au 38 rue de la Détente, lot 2 237 347 (V-15 – montagne);

RÉSOLUTION 2018-02-68

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 18 janvier 2018;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Révision du dossier du 96 rue de Villebois – remise;

RÉSOLUTION 2018-02-69

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 18 janvier 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité retire l'obligation pour le propriétaire de modifier la couleur de la remise et accepte la demande d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2018;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) du conseil municipal de la municipalité d'Eastman;

M. le conseiller, Maurice Séguin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) du conseil municipal de la municipalité d'Eastman;

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2018-01 remplaçant le règlement 2014-02 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;

RÉSOLUTION 2018-02-70

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le règlement 2018-01 remplaçant le règlement 2014-02 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2018-03 fixant, pour l'année 2018, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la municipalité ainsi que le montant relatif aux frais d'administration;

RÉSOLUTION 2018-02-71

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le règlement 2018-03 fixant, pour l'année 2018, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18 personnes sont présentes dans la salle.

Quelques questions et commentaires concernant la facture de la SQ, le bon travail des Premiers répondants, les sentiers du Vertendre, la récupération du verre, le règlement sur la rémunération des élus municipaux et l'agrandissement de l'hôtel de ville.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-02-72

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par la conseillère Nathalie Lemaire, la séance du conseil est levée à 20h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».